

agricoles. On a ainsi mis en évidence une tendance à l'intensification des systèmes vivriers avec mise en culture des bas-fonds, systèmes à jachère courte et emplois d'intrants chimiques.

Mots clefs : Forêt tropicale humide – Utilisation des terres – Cultures de rente

Christophe Tossou Cocou : « Le fonds national de lutte contre la désertification au secours des aires protégées au Bénin »

Dans la plupart des cas, la cogestion des ressources naturelles des aires classées ne dure que la vie des projets. Ensuite, les comités locaux ne sont plus capables de dégager les moyens nécessaires pour la gestion rationnelle des aires protégées, il se pose un problème l'autonomie financière et de mobilisation de fonds. Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la désertification par son programme d'Action nationale de lutte contre la désertification, le Bénin a créé son fonds national qui est l'instrument financier en la matière.

Ce fonds a pour mission :

- d'appuyer les projets de création de revenus dans les domaines relatifs à la lutte contre la désertification susceptibles de fournir aux populations béninoises des moyens d'existence ;
- de renforcer les capacités locales de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation des actions de lutte contre la désertification ;
- de mobiliser les ressources nécessaires à l'organisation des actions de secours notamment la lutte contre la désertification ;
- d'appuyer la gestion des ressources naturelles relevant du régime de la propriété communautaire ;
- de sensibiliser le public sur les effets de la sécheresse ;
- d'assurer la promotion de pratiques de gestion durable des ressources naturelles.

La structure de gestion et de contrôle du fonds repose sur les principes de la représentation de toutes les parties intéressées au sein du mécanisme de direction, sur la transparence et sur les prises de décision collectives en matière d'allocation des ressources.

La principale source de financement intérieur est et demeure le budget national, puis viennent le secteur privé, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales. Au plan extérieur, les sources comprennent l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

Pour un financement durable des aires protégées, il convient de mettre en synergie toutes ces sources en renforçant les communautés à se doter de plans de développement rationnel.

Mots clefs : Financement des aires protégées – Fonds national

Jérôme Tubiana : « Relations entre faune sauvage et éleveurs au Sahara. Le cas des Teda-Daza du massif de Termit et de l'Ayer (est du Niger) »

Au sud du désert du Ténéré et au nord de la plaine steppique de l'Ayer, le massif de Termit et les dunes qui l'entourent sont l'un des derniers endroits du Sahara où la faune sauvage a subsisté malgré la chasse, et sans doute celui où le nombre d'espèces est le plus grand, malgré l'espace réduit et l'extrême dureté des

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9